

PROGRAMME POUR CHERCHEUSES ET CHERCHEURS INVITÉS APPEL THÉMATIQUE – DIPLOMATIE SCIENTIFIQUE

DIRECTIVES

(also available in English)

OBJECTIF

Fruit d'une collaboration entre le Cabinet du vice-recteur à la recherche et à l'innovation et l'ambassade de France au Canada, et formalisé par la signature d'un protocole d'entente entré en vigueur le 24 avril 2023, le programme de recherche en diplomatie scientifique (DS) s'appuie sur l'expertise de l'Université d'Ottawa et celle d'expertes et d'experts résidant en France pour relever de nouveaux défis scientifiques associés à la diplomatie. Le programme vise à mener des travaux et à coordonner des discussions académiques afin de faire émerger, à travers une approche interdisciplinaire, des outils communs pour appréhender les enjeux scientifiques et diplomatiques actuels.

La diplomatie scientifique désigne le champ particulier des relations internationales où s'entrecroisent les intérêts de la science et ceux de la politique étrangère. La DS est définie à partir de trois dimensions complémentaires : i) la diplomatie pour la science, ii) la science pour la diplomatie, et iii) la science dans la diplomatie. La définition guidant cet appel à propositions spécial est présentée dans « Diplomatie scientifique. De quelques notions de base et questions clés ».¹

Le présent appel thématique du Programme pour chercheuses et chercheurs invités (PCI) vise à **appuyer des séjours de mobilité professorale de courte durée ouverts à tous les sujets scientifiques liés à la diplomatie** (p. ex. : santé mondiale, intelligence artificielle et climat).

DESCRIPTION

Géré par le [Bureau de la recherche internationale et de l'apprentissage expérientiel](#) (RIEX), ce volet spécial du Programme pour chercheuses et chercheurs invités (PCI) finance la mobilité de chercheuses et chercheurs souhaitant effectuer un séjour de deux semaines soit à l'Université d'Ottawa, soit en France. Le programme repose sur la collaboration en binôme : un membre de la communauté de recherche de l'établissement français en invite un autre de l'Université d'Ottawa, ou vice-versa. Le programme vise à :

- favoriser la création de partenariats et de projets de recherche collaboratifs sur la diplomatie scientifique entre des chercheuses et chercheurs de l'Université d'Ottawa et de France;
- enrichir l'expérience de recherche des étudiantes et étudiants en leur donnant l'occasion de côtoyer des chercheuses et chercheurs de renom;
- accroître la visibilité de l'Université d'Ottawa et celle de la France au sein de la communauté internationale intéressée par ces questions.

ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au PCI-DS, le membre du corps professoral régulier de l'Université d'Ottawa déposant la demande doit répondre à deux conditions :

¹ Pierre-Bruno Ruffini, *Philosophia Scientiæ*, 2019. Réf. <https://www.cairn.info/revue-philosophia-scientiæ-2019-3-page-67.htm>

- occuper un poste à temps plein permanent ou menant à la permanence à l'Université d'Ottawa, ou un poste à temps plein auprès d'un institut de recherche auquel il est affilié;
- présenter un projet conjoint avec une chercheuse ou un chercheur provenant d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'un organisme de recherche en France.

Une seule demande par membre du corps professoral de l'Université d'Ottawa sera acceptée.

FINANCEMENT

Jusqu'à six visites d'une durée ferme de deux semaines (dix jours ouvrables) seront financées dans le cadre du programme PCI-DS. Le budget maximal par visite est de 5 000 \$. Le financement couvre les dépenses suivantes : billet d'avion aller-retour en classe économique, transport local, hébergement et allocation de subsistance pour la durée du séjour à Ottawa ou en France.

Le salaire de la chercheuse ou du chercheur invité est versé par son établissement d'attache. Le versement d'honoraires n'est permis en aucune circonstance. Le financement ne peut pas servir à acheter des logiciels ou de l'équipement, ni à couvrir les frais de déplacement à des conférences à l'extérieur d'Ottawa ou de la ville où est situé l'établissement français, ni à organiser des événements. Les frais exigés pour entrer au Canada ou en France ne sont pas des dépenses admissibles (ex. : permis de travail, visas). L'utilisation des fonds est assujettie aux règles régissant l'admissibilité des frais de déplacement, établies dans le [Règlement 21](#) de l'Université d'Ottawa.

DÉROULEMENT DE LA VISITE ET EXIGENCES

Les visites doivent avoir lieu entre le 8 janvier et le 20 décembre 2024, préférablement au trimestre d'automne ou d'hiver afin que les étudiantes et étudiants de cycles supérieurs puissent en tirer le meilleur parti et que le plus grand nombre possible de chercheuses et chercheurs de l'établissement d'accueil soient disponibles. Le séjour, que ce soit à Ottawa ou en France, doit être effectué en une seule fois.

En plus de poursuivre des activités de recherche, les chercheuses et chercheurs invités doivent donner au moins un séminaire ou une conférence publique, organisé par son ou sa correspondante dans l'établissement d'accueil. La contribution financière de l'Université d'Ottawa et de l'Ambassade de France au Canada doit être mentionnée lors d'événements publics ou dans les publications des résultats de recherche.

Il est attendu que la chercheuse ou le chercheur invité joue un rôle intellectuel d'envergure au sein de la communauté de recherche, qui permettra de bonifier l'enseignement ou de défricher de nouveaux champs d'études en diplomatie scientifique. Les deux parties du binôme sont vivement encouragées à profiter de l'occasion pour travailler ensemble à des publications et à des demandes de financement pour développer leur partenariat.

La chercheuse ou le chercheur de l'établissement hôte (soit l'Université d'Ottawa, soit l'établissement français) est tenu de fournir à la personne invitée un bureau équipé d'un ordinateur et d'une connexion Internet, des fournitures ainsi qu'un accès à la bibliothèque de l'établissement. Il ou elle est également responsable d'envoyer la lettre d'invitation et d'aiguiller la personne invitée vers les services d'immigration pertinents en ce qui a trait aux exigences relatives aux visas et autres documents de voyage.

GESTION DES FONDS ET RAPPORTS

La responsabilité de gérer l'enveloppe octroyée par le PCI-DS incombe à la chercheuse ou au chercheur de l'Université d'Ottawa qui dépose la demande. Aucune somme additionnelle ne sera fournie si les coûts réels dépassent les coûts estimés. Les fonds non dépensés devront être remboursés au CVRRI au plus tard un mois après la visite. Si, pour des raisons inattendues, le séjour ne peut avoir lieu à Ottawa ou en France, la subvention devra être remise dans son entièreté au CVRRI. La subvention n'est ni renouvelable ni transférable.

La chercheuse ou le chercheur de l'Université d'Ottawa ou de France doit soumettre au RIEX, au plus tard un mois après la visite, des rapports financier et narratif décrivant les activités et résultats de la visite, de même que son impact sur les activités d'enseignement et de recherche en diplomatie scientifique. Ces rapports seront partagés avec l'Ambassade de France au Canada.

PROCESSUS DE DEMANDE

La demande doit être soumise par le membre du corps professoral régulier de l'Université d'Ottawa qui invite la chercheuse ou le chercheur de France ou qui souhaite se rendre dans l'établissement de la chercheuse ou du chercheur français.

Le dossier de candidature doit inclure les documents suivants :

- le formulaire de demande du PCI-DS accompagné des documents à l'appui, comprenant :
 - une description des intérêts de recherche des deux chercheuses ou chercheurs, de leur implication dans des projets ou des réseaux de recherche, et de la complémentarité de leurs expertises;
 - une description des activités prévues, avec leur calendrier d'exécution;
 - un budget, accompagné d'explications et de justifications suffisantes.
- une lettre de recommandation signée par le décanat ou le vice-décanat à la recherche de la faculté de l'établissement hôte, décrivant les raisons motivant l'invitation, ainsi que les retombées attendues tant sur les activités de recherche de l'unité que sur la formation étudiante;
- le curriculum vitae des deux chercheuses ou chercheurs impliqués;
- un formulaire de demande de fonds (formulaire RE) dûment rempli et signé par la demandeuse ou le demandeur dans [eAwards](#).

Le formulaire et toutes les pièces jointes (y compris le formulaire RE dûment signé) doivent être consolidés dans **un seul** fichier PDF, identifié par le nom du programme ainsi que le nom de famille de la personne à l'origine de la demande et celui de la chercheuse ou du chercheur invité (p.ex. PCI-DS_NOMchercheurUOttawa_NOMchercheurFrançais). Le dossier de candidature doit être soumis par courriel à cribaut@uOttawa.ca.

DATES IMPORTANTES

Lancement du PCI-DS 2023-24	23 mai 2023
NOUVELLE Date limite pour soumettre une demande :	12 novembre 2023 à 23 h 59, HNE
Annnonce des résultats :	15 décembre 2023
Date la plus hâtive de début du séjour :	8 janvier 2024
Date la plus tardive de fin du séjour :	20 décembre 2024
Rapport final sur la visite :	Au plus tard un mois après la visite

PROCESSUS DE SÉLECTION

Un comité d'évaluation composé d'expertes et d'experts réunis par l'Université d'Ottawa et l'Ambassade de France analysera les demandes et les classera selon les critères suivants :

Critères d'évaluation	Pondération
Excellence du dossier des deux chercheuses ou chercheurs (ex. : publications, financement de la recherche, reconnaissance internationale)	25
Impact anticipé du séjour sur le développement de nouvelles collaborations (ex. : publications conjointes, conférences et financement externe)	25

Complémentarité entre les champs/thématiques de recherche des chercheuses ou chercheurs; recours à des approches multidisciplinaires pour répondre à des questions de recherche	20
Retombées anticipées sur la formation étudiante et les activités de recherche	20
Justification du budget et niveau de soutien fourni par d'autres sources (si pertinent)	5
Alignement avec les axes stratégiques de recherche de l'Université d'Ottawa et la politique de diplomatie scientifique et universitaire du gouvernement français	5

PERSONNES-RESSOURCES : questions administratives

Clotilde Ribaut

Conseillère principale, Recherche internationale
Université d'Ottawa
cribaut@uOttawa.ca

Alejandro Merati

Chargé de mission pour la science et l'universitaire
Ambassade de France au Canada
alejandro.merati@diplomatie.gouv.fr

PERSONNES-RESSOURCES : questions sur le programme

Martine Lagacé

Vice-rectrice associée, promotion et développement
de la recherche
Université d'Ottawa
vrapdr_avprpd@uOttawa.ca

Jean-François Doulet

Attaché de coopération scientifique et universitaire
Ambassade de France au Canada
jean-francois.doulet@diplomatie.gouv.fr

Dernière révision : 22 septembre 2023